



Les parcs à Ixelles et à Uccle – pp.8-10

DU VERT POUR L'ÉTÉ

Le nouveau Règlement d'Ordre Intérieur est arrivé
pp4-5



JOUISSANCE
DU BIEN LOUE



GARE AU R.O.I.

Point sur les créances – pp6-7

MONSIEUR NOBODY EST DE RETOUR

CHOUETTE, L'ÉTÉ EST LÀ TOF DE ZOMER IS DAAR

Nous voici à l'entame des vacances et de la période de repos tant attendue après une année de changements!

En effet la société BinHôme est entrée dans ses nouveaux bureaux en mars et au cours du mois de juin, lors de l'assemblée générale, le Conseil d'Administration a été renouvelé. Une présentation des nouveaux administrateurs vous sera proposée dans le prochain numéro.

Mais qui dit arrivée de nouveaux administrateurs dit départ des anciens. Je voudrais, au nom du personnel mais aussi en mon nom propre, les remercier pour leur engagement et plus particulièrement les membres du Bureau, Mesdames Marianne GUSTOT et Anne DELVAUX, Co-Présidentes ainsi que Messieurs Emmanuel DE BOCK et Gautier CALOMNE, Administrateurs-Délégués et Vice-Présidents, pour leur implication, d'abord dans leur société d'origine, et ensuite au sein de BinHôme. Après avoir œuvré à la réalisation de nouvelles constructions (Akarova, Bourdon, Moensberg, Trois Rois) ainsi que la rénovation lourde de plusieurs chantiers (Saint-Job, Egide Van Ophem, Vandeuren, Artisans, Volta, ...), la fusion des deux sociétés a été entamée dès 2013. Après six ans de dur labeur, ils laissent une société profondément changée mais bien préparée pour répondre efficacement aux défis de ce 21^{ème} siècle. MERCI pour tout cela!

Vous trouverez dans ce numéro un article sur la rentrée scolaire, une présentation du Règlement d'Ordre Intérieur de BinHôme pour lequel nous vous convierons à une Assemblée Générale des Locataires afin que nous puissions répondre à vos questions.

Un petit rappel en matière de créances locatives et, pour agrémenter ce temps de détente, un tour des parcs d'Ixelles et d'Uccle et d'autres propositions de loisirs.

Je vous souhaite une bonne lecture et un très bel été!

Hier staan we dan aan het begin van de vakantie en de langverwachte rustperiode na een jaar van veranderingen!

Inderdaad, de maatschappij BinHôme betrad haar nieuwe kantoren in maart en in de loop van de maand juni, tijdens de algemene vergadering, werd de Raad van Bestuur vernieuwd. Een voorstelling van de nieuwe beheerders zal U aangeboden worden in het volgende nummer.

Maar wie de komst van nieuwe bestuurders zegt, zegt eveneens dat de oude vertrokken zijn. Ik wil hen graag namens de medewerkers, maar ook namens mijzelf, bedanken voor hun inzet en in het bijzonder de leden van het Bureau, de dames GUSTOT Marianne en Anne DELVAUX, Covoorzitters en de heren Emmanuel DE BOCK en Gautier CALOMNE, Gedelegeerd-Bestuurders en Vicevoorzitters, voor hun betrokkenheid, eerst binnen hun oorspronkelijke maatschappij, en vervolgens binnen BinHôme. Na te hebben geijverd voor de realisatie van nieuwbouw (Akarova, Horzel, Moensberg, Drie Koningen) en de ingrijpende renovatie van verschillende sites (Sint-Job, Egide Van Ophem, Vandeuren, Ambachtslieden, Volta, ...), is de fusie van de twee maatschappijen gestart sinds 2013. Na zes jaar hard werken laten ze een sterk veranderde maar goed voorbereide maatschappij achter om op een efficiënte manier te kunnen beantwoorden aan de uitdagingen van de 21ste eeuw. BEDANKT voor dit alles!

U vindt in dit nummer een artikel over het nieuwe schooljaar, een presentatie van het reglement van interne orde van BinHôme waarvoor U zal uitgenodigd worden op een Algemene Vergadering van de

Huurders zodat we uw vragen kunnen beantwoorden, een kleine herinnering betreffende de huurvorderingen en, om deze tijd van ontspanning te vullen, een ronde van de parken van Elsene en van Ukkel alsook andere recreatieve voorstellen.

Ik wens je veel leesplezier en een mooie zomer!

Natalie NICAISE

Directrice générale de BinHôme / Algemeen Directeur van BinHôme

La rentrée 2019-2020 : trucs et astuces

VACANCES, J'OUBLIE TOUT ?

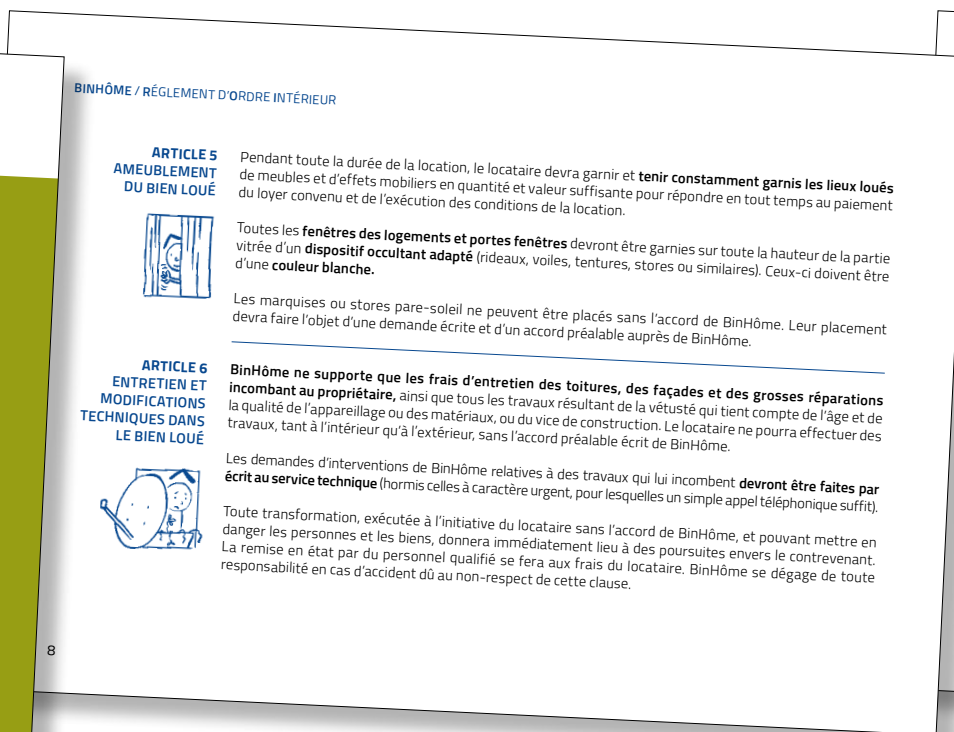
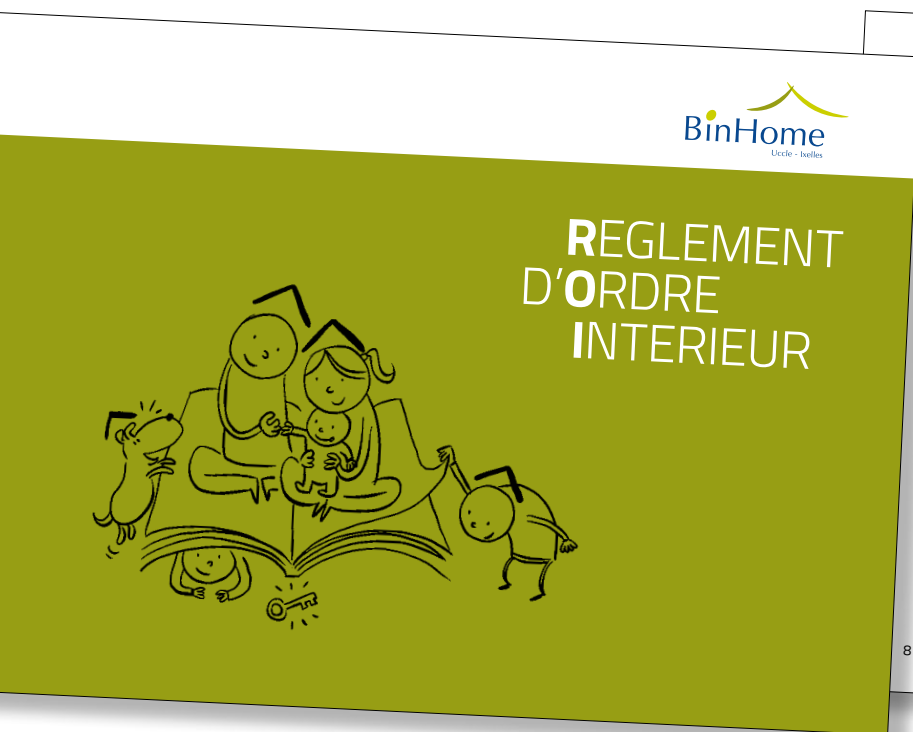


Les vacances n'ont pas encore commencé et il faut déjà penser à la rentrée scolaire ! Il n'est jamais trop tôt pour la préparer et la vivre sereinement. Découvrez nos conseils et astuces pour ne pas se laisser déborder.

1. Faites vos achats tout au long des vacances d'été pour éviter le rush du mois de septembre... Les rayonnages seront déjà bien achalandés.
2. N'oubliez pas les magasins de seconde main pour les vêtements de la rentrée et les cartables : rendez-vous aux Petits Riens, rue Américaine 101-105 à 1050 Ixelles, les bourses aux vêtements de la Ligue des Familles, les Oxfam shops...
3. Recouvrez les cahiers avec des journaux, comme le journal METRO. C'est original et gratuit!
4. Pourquoi ne pas customiser les anciens classeurs, plumiers ou cartables afin de les utiliser un an encore?
5. Fabriquez vous-même un plumier avec votre enfant. Consultez le site http://www.femme2decotv.com/fiches-techniques/fabriquer-un-plumier-en-carton-compagnie-bleuzen_319.html.
6. N'oubliez pas les abonnements scolaires que la Communauté française propose à demi-tarifs.
7. Récupérez les fardes en plastic, les magicolors, crayons, tubes de colle, compas, équerres, lattes, ciseaux encore utilisables.
8. Vous connaissez les flacons d'huile essentielle à la lavande qui chassent les poux? Ils sont vendus en pharmacie.
9. Et les sandales de gymnastique? On en trouve une kyrielle à petits prix en début d'année scolaire. N'hésitez pas à acheter deux ou trois paires car les pieds des petits grandissent vite et vous n'en trouverez plus en cours d'année, ou au prix fort!
10. Rangez bien les livres scolaires qui sont utilisés d'année en année comme l'atlas, le Bescherelle, les dictionnaires...
11. Malgré les supplications des enfants, résistez aux produits à la mode... ils sont attirants mais plus chers, sans garantir une meilleure qualité.
12. De nombreuses écoles et certaines librairies organisent des bourses aux livres d'occasion qui vous permettront d'équiper votre enfant au moindre coût! Vérifiez bien les dates d'édition et profitez-en pour revendre les anciens livres. Inutile de les garder d'un enfant à l'autre car les programmes changent vite!
13. Recouvrez le cartable d'autocollants réfléchissants pour distinguer les enfants à la sortie de l'école,
14. Indiquez le nom de votre enfant sur tout le matériel. Ce sera bien utile en cas de perte ou de vol.
15. Une réserve de collations sera la bienvenue, mais il faut parfois les « planquer » pour encore en avoir le 1^{er} septembre...

Le R.O.I. nouveau est arrivé !

DANS LES RÈGLES



Un des chantiers encore à finaliser, suite à la fusion de la Société Uccloise du logement et du Foyer Ixellois, était le Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.). Ce nouveau règlement est le résultat d'une fusion des R.O.I. d'Uccle et d'Ixelles.

Ce nouveau document intègre Les bonnes pratiques et les bases qui existaient dans les anciens règlements. Il est présenté de manière à le rendre plus lisible, plus dynamique et surtout plus compréhensible.

Ce R.O.I., s'il reprend la liste des droits et des devoirs des locataires d'une part, et ceux de la société BinHôme d'autre part, est surtout destiné à favoriser les bonnes règles du « Vivre ensemble ».

En effet vivre en société implique le respect d'un ensemble de règles. Certes, elles réduisent notre liberté d'action, mais comme l'indique la Déclaration des Droits de l'Homme, « Notre liberté s'arrête là où commence celle des autres » !

C'est d'autant plus important que nous assistons aujourd'hui à un renforcement de l'individualisme et à un affaiblissement du lien social. La compréhension d'autrui est la première règle qui permettra à un groupe d'individus de vivre ensemble.

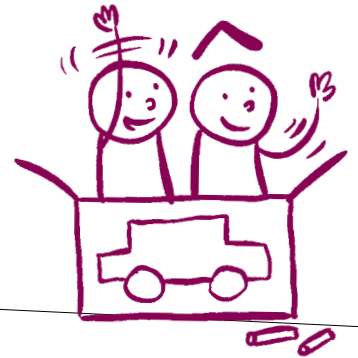
Le respect de ce texte assurera :

- le maintien en bon état du logement, de l'immeuble et de ses abords ;
- la sécurité des lieux et des occupants ;
- une cohabitation harmonieuse et durable entre les locataires.

Ainsi, nous participerons ensemble à la mise en œuvre de nos valeurs en contribuant à faire de BinHôme une société de logements de qualité pour tout le monde.



DE L'ART



ARTICLE 22
RADIO – TÉLÉVISION
– PARABOLES

Le locataire désirant raccorder un appareil à une prise existante devra se procurer le cordon et les fiches nécessaires permettant une bonne réception des émissions. Ce cordon et ces fiches ne pourront en aucune façon perturber la réception générale dans l'immeuble, faute de quoi la responsabilité du locataire concerné sera engagée.



La pose d'antennes de T.V., paraboliques, satellites, C-B ou radio est soumise à l'autorisation préalable et écrite de BinHôme. Les règlements urbanistiques communaux et régionaux en la matière sont de stricte application.

Pour rappel, il est strictement interdit de forer dans tout mur ou revêtement extérieurs. En cas de non-respect les frais de remise en état seront à charge du locataire.

ARTICLE 23
TERRAINS DE SPORT
ET PLAINES DE JEUX

Les terrains de sport et plaines de jeux situés sur la propriété de BinHôme sont mis à la disposition des locataires qui s'engagent à en respecter l'intégrité.

BinHôme ne pourra en aucun cas être porté responsable de tout accident ou incident y survenant.



BINHÔME / RÉGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

ARTICLE 38
RENON ET FIN
DE LOCATION

Renon donné par le locataire. Le locataire peut à tout moment mettre fin au contrat de location, par courrier, moyennant un préavis de trois mois minimum prenant cours le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel il a été notifié. Le loyer et les charges restent dus pendant toute la période de préavis ou jusqu'à la fin du mois de la remise des clés et de l'établissement de l'état des lieux de sortie.



Renon donné par BinHôme. BinHôme peut/doit donner renon au locataire dans les cas prévus par la législation. La société doit motiver le renon qu'elle notifie. Le délai légal du renon est de six mois.

Décès. En cas de décès du locataire survivant, le contrat de bail prend fin de plein droit. Dans ce cas de figure, les héritiers doivent libérer le logement dans les trois mois au plus tard.

ARTICLE 39
ÉTATS DES LIEUX
DE SORTIE

Visite préalable à l'état des lieux. Une visite préalable à l'état des lieux de sortie peut être organisée afin de renseigner le locataire sur les principaux dégâts locatifs que BinHôme pourrait porter à sa charge en cas de non remise en ordre pour l'état des lieux de sortie. Cette visite a pour but d'éviter au locataire des frais.



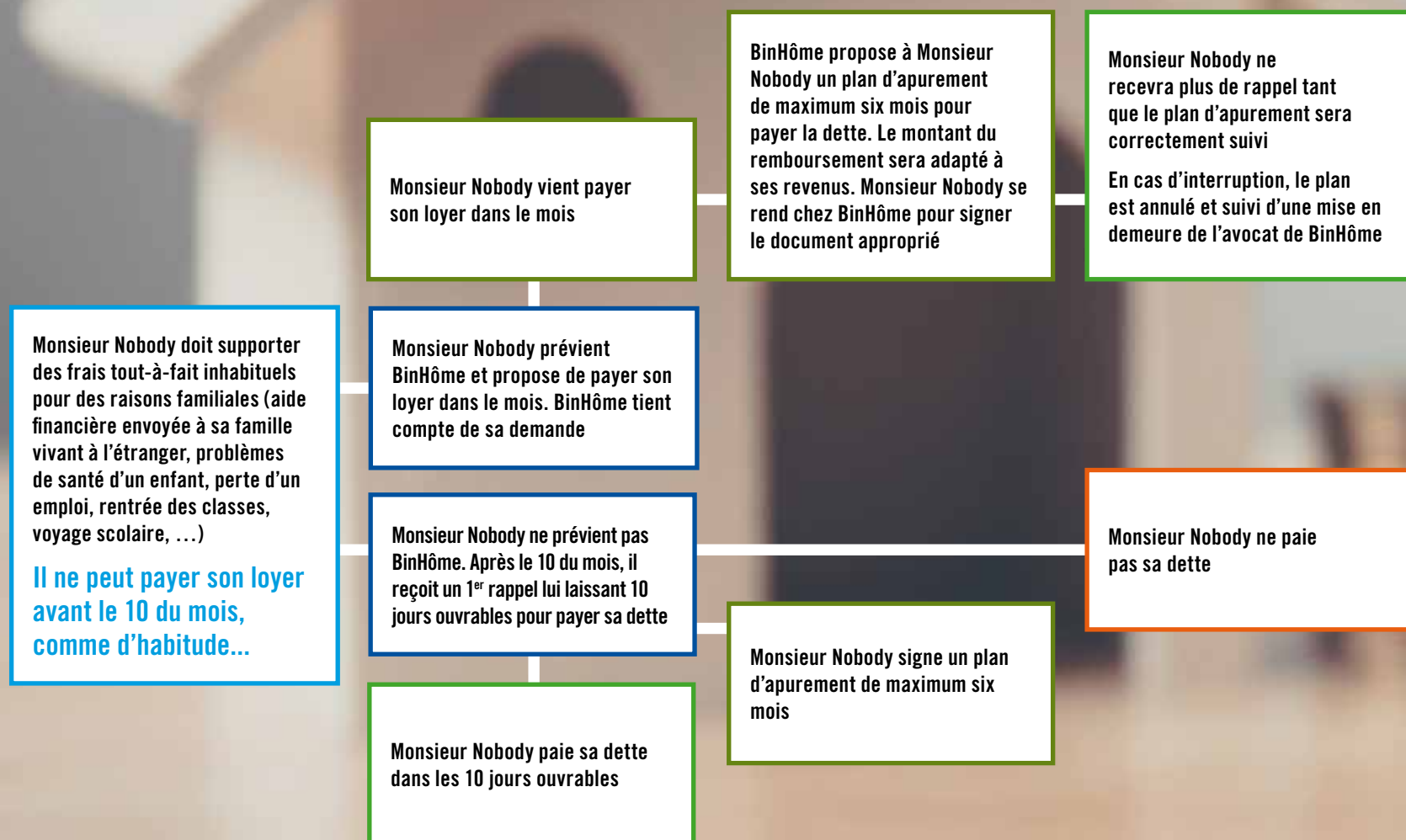
Procédure état des lieux de sortie. Un constat d'état des lieux de sortie détaillé sera établi à la sortie du locataire. Un expert sera désigné pour l'établir à frais partagés. Le tarif de l'état de lieu de sortie sera communiqué par BinHôme au locataire.

L'état des lieux devra être établi au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de l'échéance du préavis. En cas de dépassement de cette date du fait du locataire, la société bailleuse sera en droit d'imputer au locataire un mois de loyer supplémentaire.



Petit point sur les créances

LES BONS COMPTES LES BONNES RELATIONS



LES FONCTIONS

LES HISTOIRES ET DÉBOIRES DE MONSIEUR NOBODY, ÇA POURRAIT-ÊTRE VOUS... CHEZ BINHÔME NOUS COMPRENONS ET AVONS DES SOLUTIONS.

Monsieur Nobody sollicite et signe un plan d'apurement de maximum six mois

BinHôme envoie un 2^e rappel à Monsieur Nobody

Monsieur Nobody ne paie pas sa dette

L'avocat de BinHôme envoie une mise en demeure de paiement à Monsieur Nobody et lui propose également de prendre rendez-vous avec la responsable du Service contentieux afin de trouver une solution adaptée

Monsieur Nobody paie sa dette dans le mois

IL Y A DU SOLEIL ? TOUS AU PARC ET

A l'aube des vacances d'été, nombreux sont les parents qui se posent les sempiternelles questions : que faire avec les enfants ? Comment les occuper ? Que leur proposer pour ne pas les voir scotchés à l'écran de la télévision, de l'ordinateur ou du téléphone...

Chaque année, à l'approche du printemps, les habitants des grandes villes retrouvent le sourire ! Dès que le premier rayon de soleil pointe dans notre logement, nous ressentons un sentiment de soulagement et le besoin, presque primitif, de retrouver la nature et la chaleur du soleil. Ce contact nous procure toujours quelques instants de pur bonheur...

Auparavant, la campagne était partout et il n'était pas nécessaire d'aller bien loin pour retrouver les prés et les bois, mais aujourd'hui la pierre et le béton les ont remplacés. Ce n'est donc pas par hasard si, parallèlement à l'industrialisation et à l'urbanisation, des parcs et des jardins, privés ou publics, ont été créés dans la ville.

Avec ses 6.300 ha d'espaces verts, en ce compris la Forêt de Soignes, Bruxelles est indubitablement la capitale la plus verte d'Europe et, avec Washington, la ville la plus verte du monde ! Et Ixelles et Uccle ne sont pas en reste ! Vous connaissez déjà le parc Tenbosch, véritable arboretum au cœur de la ville, la magnifique hêtraie du parc Brugmann, les étangs d'Ixelles, joyaux ixellois, le parc du Wolvendael, qui n'a rien à voir avec les loups..., les jardins en terrasses de l'Abbaye de la Cambre, plusieurs fois centenaires, mais connaissez-vous le parc de la rue du Viaduc, le plateau Avijl, le parc Faider, Le jardin Van Buren, le Jardin du Roi, le Parc Raspail, le Parc Buchholtz, et bien d'autres encore ...

Que ce soit pour une courte pause sur le temps de midi ou pour passer un après-midi au calme, avec ou sans enfants, le FIL vous invite à vous balader dans les espaces verts ixellois et ucclois et vous fait découvrir ces parcs et jardins.



LE JARDIN DE LA RUE DU VIADUC (N° 133)

Il s'agit d'un bel espace vert devenu communal, et donc public, dans le cadre du Contrat de Quartier Blyckaerts. En plus de l'acquisition du parc et de la maison en 2003, le Contrat de Quartier a permis de développer un projet au sein du bâtiment, de le restaurer et d'y implanter de nouvelles fonctions (crèche, cafétéria). Un chantier de réaménagement prendra cours l'année prochaine.



LE JARDIN DU ROI

Dessiné en 1873 à la demande du roi Léopold II, le Jardin du Roi est situé entre le rond-point de l'avenue Louise et les étangs d'Ixelles. Une allée centrale divise le square en deux parties symétriques où, le long d'allées courbes, croissent quelques variétés d'arbres. Un bac à sable et une plaine de jeux pour enfants y sont installés.



LE PARC FAIDER

Situé en intérieur d'îlot, le parc est accessible par une porte cochère de la rue Faider (n°86). Une plaine de jeux pour enfants et une piste de pétanque y sont aménagées. Très paisible, il permet aux riverains d'échapper au bruit et à l'agitation de l'avenue Louise, toute proche.



LE PARC JADOT (RUE DU BOURGMESTRE 15)

C'est en 1967 que la Commune d'Ixelles acquiert cet hôtel néo-Louis XV qui appartenait à la famille Jadot et qui abrite aujourd'hui le Musée des Enfants. Devenu parc public, le jardin, protégé par de grands arbres et un beau mur d'enceinte, abrite une grande plaine de jeux, deux pistes de pétanque et un terrain de tennis. La pièce d'eau et sa rocaille apportent une touche pittoresque à l'ensemble.

AU JARDIN !



LE PLATEAU AVIJL

Le gouvernement bruxellois a confirmé en 2014 le classement définitif du plateau Avijl, espace vert de neuf hectares, situé dans le sud de la Commune d'Uccle et qui offre un des derniers paysages champêtres de la capitale. Situé entre la chaussée de Saint-Job, la rue de Wansijn, la Vieille rue du Moulin, la Montagne de Saint-Job et la rue Jean Benaets à Uccle, le site constitue un héritage du passé rural de l'ancien village de Saint-Job. Il est accessible à tous par divers chemins et sentiers qui longent les habitations.



LE PARC BUCHHOLTZ

Ce petit parc vaut le détour, ne fût ce que pour y admirer un magnifique hêtre pourpre, mis à l'inventaire depuis juin 2003. Il s'élève jusqu'à 25 mètres de haut. Le diamètre de sa couronne est de 18 mètres et, considérant sa circonférence, il est le 71e plus gros de son espèce en Région de Bruxelles-Capitale! Ce petit parc est situé à l'arrière des immeubles des rues Forestière (nos 22 et 24), Buchholtz (n°1) et Américaine (n°186).



LE JARDIN ROBERT LECLERCQ

Il a été inauguré en 1974 et dédié à la mémoire de Robert Leclercq qui fût un membre éminent de l'Université libre de Bruxelles. Construit en intérieur d'îlot sur une surface de 30 ares, il est accessible par le Square Valère-Gille et la rue François Dons et est pourvu d'installations de délasserment et de repos. Il recèle plusieurs essences choisies, tels un faux cyprès sawara, un ginkgo fastigié, un magnolier de Soulange ainsi que la teline de Montpellier, légumineuse d'origine méditerranéenne, unique à Bruxelles.



LE PARC BRUGMANN

Des hêtres centenaires et de majestueux platanes font tout l'intérêt de ce magnifique domaine qui appartenait à Georges Brugmann, banquier et mécène bruxellois. La hêtraie a été cédée à la Commune d'Uccle par les héritiers pour en faire un parc public situé entre l'avenue Bourgmestre Hérinckx, l'avenue de Messidor, le Sukkelweg et l'avenue de la Ferme Rose. Georges Brugmann avait également aménagé à ses frais plusieurs rues de la Commune telles que l'avenue Churchill, Messidor, Albert et Brugmann, il subsidia également l'Hospice des convalescents de Verrewinkel.



LE PARC FOND'ROY

Le parc Fond'Roy s'étend sur 217 hectares et appartient à la Région de Bruxelles-Capitale depuis 1991. Avec ses prairies, vergers, marais, potager et bois, le parc Fond'Roy a conservé le caractère champêtre qui lui fut donné au 19^e siècle. Un chemin pavé le traverse de part en part entre la Vieille rue du Moulin et l'avenue Jacques Pastur. Il conduit, au centre du domaine, à la petite ferme rose, considérée comme l'un des derniers témoins du passé rural et agricole des faubourgs de Bruxelles, des activités pédagogiques s'y déroulent régulièrement sur les thèmes de la nature et de la ferme.



LE PARC ALBERT II

Il est situé près du quartier de l'Aulne et accessible par la rue Auguste Rodin ou l'avenue Marguerite Yourcenar et est le plus récent des parcs ixellois. Il offre un agréable espace de jeux aux petits enfants ainsi qu'une promenade autour des pièces d'eau.

Ixelles et Uccle, au vert (suite)



LE PARC MONTJOIE

Le Parc Montjoie est situé entre l'avenue Winston Churchill et l'avenue Montjoie. Il est une ancienne propriété de la famille Carsoel. Elle fut cédée à la Commune en 1914, mais n'est ouverte au public que depuis 1974. On y trouve de très beaux arbres dont notamment un hêtre, un tilleul et un séquoia de 30 m de haut. Plusieurs massifs boisés composés d'érables, de frênes, de charmes, de tilleuls alternent avec des pelouses bien entretenues. Le parc abrite un monument à la mémoire de Jean et Pierre Carsoel ainsi qu'une statue pour le centenaire du décès d'Edith Cavell, infirmière et résistante fusillée par l'occupant le 12 octobre 1915. Il est particulièrement apprécié des enfants pour ses jeux posés sur sable, son espace clôturé, ses jeux à ressort, et autres, toboggan, pont mobile, balançoire, pyramide en corde et maisonnette!



LE KAUWBERG

Le Kauwberg, un espace vert semi-naturel ucclóis de 53 hectares, aurait pu devenir une autoroute, un golf ou un lotissement résidentiel si les riverains ne s'y étaient pas opposés. L'endroit est aujourd'hui un paradis pour les amateurs de nature. Il a acquis une valeur biologique, sociologique, esthétique et paysagère qui en font un symbole des luttes environnementales des années '80. Le site connu, avant-guerre et jusqu'aux années soixante, cultures, exploitation du sable, extraction de l'argile et activité briquetière à ciel ouvert. Il devint ensuite un espace semi-naturel, c'est-à-dire recolonisé par la végétation naturelle et ne possédant pas une végétation d'origine, historiquement naturelle.



LE PARC RASPAIL

Le Parc Raspail est situé entre la chaussée de Stalle et la rue Victor Gambier. Il s'agit d'un jardin de taille modeste, reliquat d'un jardin vraisemblablement conçu vers 1850 dont il reste quelques éléments d'une rare qualité et de beaux arbres majestueux. La Commune d'Uccle lui donna le nom de « Parc Raspail » en mémoire de François Raspail, politicien français qui instaura le suffrage universel (masculin...). Raspail fut exilé à Bruxelles à cette époque, en même temps que Victor Hugo, et résida à cet endroit. Il donna son nom au Boulevard Raspail à Paris et est le grand-oncle de l'écrivain renommé d'aujourd'hui : Jean Raspail. Le parc est formé de trois parties distinctes : les terrasses, le Jardin de Raspail et les chambres de verdure.



LE PARC DU WOLVENDAEL

Le nom « Wolvendael » est d'origine flamande, mais contrairement à ce que l'on pourrait croire à première vue, il n'a rien à voir avec le pluriel du mot « Wolf », qui signifie « loup » en néerlandais. Il signifie « vallon (dael) au tournant (Wolf) », sans doute à cause du cours sinueux de l'Ukkelbeek. Le parc du Wolvendael s'étend sur 18 hectares et occupe le versant sud de l'ancienne vallée de l'Ukkelbeek, entre le square des Héros, l'avenue De Fré et le cimetière du Dieweg. Ce parc a subi une rénovation complète, de 2004 à ce jour, visant à remettre en état ses beaux bâtiments, à recréer l'ambiance d'antan en se basant sur des documents historiques, à construire des bassins d'orage et à reconstruire le pont enjambant le ravin ce qui permet de redécouvrir une partie peu fréquentée du parc. Il est très vallonné et ses chemins sinueux vous amènent aux étangs qui ont été agrandis et recréés devant le château pour remédier aux inondations observées rue Rouge et avenue De Fré.



LE PARC DE LA SAUVAGÈRE

Ce parc, comme celui de Montjoie, est le préféré des enfants qui adorent l'enclos abritant un âne, des moutons, des barbus d'Uccle et autres paons, faisans et cygnes, ainsi que sa petite gare, ses animaux à ressort, la balançoire oscillante, la pyramide en corde et le toboggan. Il y a deux entrées, l'une rue de Verrewinkel (à hauteur du pont du chemin de fer) et l'autre avenue de la Chênaie au n° 83. Ce parc paysager avec étang est surmonté d'un temple, d'une cascade et d'une rivière artificielle. Sans oublier un remarquable séquoia!



Centre ADEPS de la Forêt de Soignes

VA Y AVOIR DU SPORT



Aux portes de la Forêt de Soignes se dresse un bâtiment de verre et d'acier. Derrière cette impressionnante structure qui abrite le centre ADEPS, s'étend un domaine remarquable en région bruxelloise pour la pratique du sport.

Ces structures, toutes récentes ou rénovées vous donneront l'occasion de vous adonner à tant de disciplines que vous aurez peine à choisir.

La Forêt de Soignes toute proche permet ce contact incontournable et essentiel avec la nature, que ce soit pour un simple échauffement ou pour

une pratique intensive (VTT, course d'orientation, ...) à l'extérieur.

Une situation idéale que le centre ADEPS exploite au maximum pour offrir à tous et à tout âge, la possibilité de s'épanouir dans la pratique sportive.

N'oubliez pas que de nombreuses mutuelles offrent un remboursement pour les stages sportifs de vos enfants!

EN MÉTRO

Le terminus de la ligne 1A (arrêt Herrmann-Debroux) se situe à 800 mètres en contre-bas du centre ADEPS, consultez les horaires STIB.

EN BUS

L'arrêt de bus 72 se situe en face du centre ADEPS ou le bus 34 arrêt Transvaal à 600 mètres du centre, consultez les horaires STIB.

INFO

**Centre ADEPS de
la Forêt de Soignes**
Chaussée de Wavre, 2057
1160 Auderghem
02 672 93 30
adeps.auderghem@cfwb.be

CINQ FONTAINES PUBLIQUES À IXELLES



Pour assurer un maillage bleu dans la commune et satisfaire les familles de plus en plus nombreuses qui fréquentent les places, les coureurs qui parcourent les rues et les parcs, ainsi que les milliers d'étudiants qui entrent chaque jour à l'Université Libre de Bruxelles, les autorités ixelloises ont commandé à VIVAQUA l'installation de cinq fontaines d'eau potable dans l'espace public, accessibles 24 heures sur 24h.

Outre ces besoins élémentaires, il est vrai par ailleurs que l'histoire et la géographie d'Ixelles, liées à la vallée du Maelbeek, sont depuis toujours en relation étroite avec l'eau.

Elles seront installées :

- > place Flagey, face aux étangs,
- > place Fernand Cocq,
- > à l'entrée du parc Albert,
- > devant l'entrée de l'Université Libre de Bruxelles, au coin de l'avenue Héger
- > dans le Clos des Bambins, au Square du Vieux Tilleul.

Crevettes, tomates et feta à la grecque

UNE ASSIETTE, UN VOYAGE...



Il y a les pays qu'il faut absolument visiter, les livres qui changent une vie, les films cultes et pourquoi pas une recette à goûter absolument ? Celle-ci, qui nous vient de méditerranée, vous plaira cet été.

Temps de préparation : 20 minutes

Temps de cuisson : 35 minutes

6 personnes

INGRÉDIENTS

- > 15 ml d'huile d'olive
- > 1 oignon tranché
- > 2 gousses d'ail hachées finement
- > Piment moulu, au choix.
- > 125 ml vin blanc
- > 1 boîte de tomates oblongues avec leur jus ou 1 kg de tomates oblongues fraîches, pelées et hachées
- > 125 ml de bouillon de poulet
- > Sel et poivre
- > 750 g crevettes roses
- > 125 g fromage feta émietté
- > 45 ml olives noires dénoyautées
- > 25 ml persil frais haché

PRÉPARATION

1. Chauffer l'huile dans une grande poêle à frire. Ajouter les oignons et cuire doucement à feu moyen jusqu'à ce qu'ils soient tendres, environ 5 minutes. Si les oignons ont tendance à attacher, ajouter une cuillère d'eau et poursuivre la cuisson jusqu'à évaporation. Ajouter l'ail et le piment et cuire une minute de plus. Ajouter ensuite le vin et laisser évaporer complètement.
2. Ajouter les tomates coupées en deux dans le sens de la longueur, le sel et le poivre et porter à ébullition.
3. Cuire à feu moyen de 10 à 15 minutes en remuant constamment, jusqu'à l'obtention d'un mélange consistant
4. Ajouter les crevettes et bien brasser pour les incorporer aux tomates. Transférer dans un plat allant au four.
5. Saupoudrer le feta et les olives sur les crevettes. Enfourner dans un four préchauffé à 190°C pendant 10 à 15 minutes, jusqu'à cuisson complète. Saupoudrer de persil.

Ce plat contient une bonne quantité d'huile d'olive, un aliment dont les composantes sont bénéfiques pour le cœur.